

Espionnage français dans le Pays de Vaud en 1795

Autor(en): **Couvreur, Emile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.

(Suite et fin).

Lausanne, le 21 mai 1795.

La sagesse du gouvernement de Berne empêche bien que l'esprit remuant du peuple vaudois n'ait des conséquences funestes, mais elle ne réussit pas à détruire le levain fébrile, les accès se reproduisent de temps en temps et tiennent l'action de l'autorité dans une tension continuelle. Dernièrement, les habitants de Vevey ont attaqué pendant la nuit une sentinelle du régiment de Watteville; on va copier, littéralement l'arrêté du Conseil de la Ville à ce sujet, on verra avec quels ménagements les magistrats se conduisent en pareille conjoncture et combien le régime bernois jadis si chatouilleux et si sévère, sait se plier aux circonstances.

« Le noble Conseil de cette ville vient d'être informé que des » perturbateurs du repos public et des ennemis de l'ordre et de la » police se sont permis d'assaillir pendant la nuit à coups de pierres » une sentinelle placée sur le grand pont St-Antoine pendant cette » dernière foire, s'exposant par une attaque aussi violente à ce que » la sentinelle usât de son côté des moyens qu'elle avait en mains » pour repousser cette agression.

» Le Conseil a cru que dans cette circonstance il avait deux » devoirs essentiels à remplir. Le premier d'avertir ses concitoyens » de l'impression fâcheuse qui découle nécessairement d'un pareil » désordre dont il ne peut résulter que de tristes conséquences » puisque l'on attribue nécessairement cette malveillance de ténèbres au frein que la troupe apporte à la contrebande et à la sortie » en fraude des denrées qui nous sont si nécessaires dans ces temps » de cherté. Le second, c'est d'inviter les bons citoyens, les amis » de l'ordre et de leur patrie à donner au Conseil tous les renseignements qui pourraient amener la découverte de ces malveillants, promettant la somme de deux cents francs à celui qui » pourra les faire connaître; le Conseil aime à se persuader que » l'on sentira généralement combien il est essentiel et important » de maintenir le calme et la tranquillité, d'éloigner tout ce qui » pourrait causer du trouble et altérer la position heureuse dont » nous jouissons.

» Le Conseil invite donc tous ses chers concitoyens à réfléchir » sur ces circonstances, et il espère qu'il n'aura pas la douleur

» d'apprendre désormais qu'il se trouve des gens dans cette ville
» qui se fassent un amusement des désordres et de la violence. »

Avenches, le 24 mai 1795.

De nouveaux traits d'effervescence et de penchant à l'insurrection se sont manifestés dans le Pays de Vaud et notamment dans la petite ville de Vevey, qui semble vouloir se distinguer des autres par des agitations et des exagérations condamnables quand elles n'ont ni motif ni but. Un brasseur a tiré plusieurs coups de fusil sur la chaloupe que le souverain tient sur le lac, afin de contenir les contrebandiers, et a abattu le pavillon ou la plaque des armes de Berne placée au haut du mât. Des soldats du régiment de Watteville étaient dans cette chaloupe ; ils auraient pu rendre coup pour coup à ce provocateur ; ils ont eu la prudence de ne pas le faire et se sont contentés de porter plainte ; le brasseur est convenu du fait et a été envoyé en prison. Les honnêtes citoyens, amis du repos et de l'ordre, attendent impatiemment le jugement que portera le Conseil de Berne sur cet attentat et désirent que de plus grands désordres soient prévenus par une sage sévérité. Le même jour que s'est commis une insulte aussi majeure à l'autorité, on a vu un jeune habitant de la ville vêtu grotesquement courir à cheval dans les rangs des bourgeois armés et en parade pour aller tirer l'oiseau ; il criait de toutes ses forces : *Vive la liberté, l'égalité, l'indépendance ; au d.... l'aristocratie.* La police a dissimulé cette levée de bouclier et n'a point sévi ; la ville de Vevey ne connaît point assez le prix du calme et d'un gouvernement sage ; l'exemple qu'elle donne aux cités voisines pourrait devenir d'une dangereuse conséquence.

Comme le rappelle M. Maillefer dans la *Revue historique vaudoise* de janvier 1894, pages 12 à 15, *Episode inédit de l'histoire veveysanne*, les Veveysans furent les premiers à lever l'étendard de la révolution qui donna l'indépendance au canton de Vaud. Le discours que prononça Perdonnet le 4 janvier 1798, à Vevey, fut répandu à un grand nombre d'exemplaires dans les campagnes vaudoises. Le 10 janvier, la ville de Vevey refusa de prêter serment à LL. EE. Le 17 janvier, le secrétaire de la *Commission de surveillance provisoire magistralement établie à Vevey* signait, avec des citoyens de Lausanne et

de Morges, une adresse au citoyen Mengaud, ambassadeur de la République française près les cantons helvétiques, à Aarau, pour le prier de donner aux patriotes vaudois ses conseils, ses directions, son appui ¹.

Morges, le 20 juillet 1795.

Pour donner une idée de ce que deviennent les objets précieux que la Révolution a fait sortir de France, on rapportera qu'on a vu chez un homme fort obscur, habitant le village de Chexbres, entre Moudon et Vevey, des diamants pour plus de cent cinquante mille écus, entre autres un solitaire valant au moins deux mille louis. Cet homme a dit qu'une partie de ces objets lui appartenaient et qu'il était chargé du débit des autres, que la plupart avaient été acquis en France il y a dix-huit mois et qu'il se proposait de faire une tournée dans le Nord pour s'en défaire. Cet homme n'avait aucune fortune avant la Révolution et courait les foires, portant son magasin sur ses épaules; il a fait plusieurs voyages en France, chargé de commissions d'émigrés et changeant des assignats contre des meubles et, prenant successivement un vol plus hardi, s'est jeté dans le commerce des pierreries et a l'espoir bien fondé d'y faire une fortune considérable.

Lausanne, le 10 septembre 1795.

La récolte de cette année a été très abondante en Suisse; les magasins de l'Etat et ceux des particuliers sont bien fournis; on remarque cependant que les vols deviennent plus fréquents même avec effraction et sur les grands chemins: on peut en attribuer la cause aux vagabonds et aux déserteurs, mais il est évident que les mœurs helvétiques se corrompent et que le peuple est absolument déchu de son antique loyauté.

Les Vaudois eussent marché plus volontiers vers Dôle qu'ils ne marchèrent sur Genève en 1792; mais le souverain a eu égard aux travaux de la vendange dont l'époque approche; ils se résigneront cependant sur l'inaction où on les laissera, et l'envie de se mesurer avec l'armée de Condé ne l'emporte pas sur le goût du repos et le soin de la fortune.

Moudon, le 9 août 1795.

Que l'approvisionnement des armées se fasse par entreprises ou par régies, il est convenable d'indiquer les précautions à prendre

¹ Archives nationales de France, à Paris. Série A F III, carton 86, dossier 359. Affaires du Pays de Vaud.

pour éviter des frais inutiles et déjouer en même temps les ruses mercantiles ; on va donc communiquer de courtes observations relativement au commerce des fromages , puisque le moment approche où les spéculateurs vaudois, ainsi que les commissaires chargés de la fourniture des armées, vont s'en pourvoir ; ce négoce est tellement actif que d'un seul entrepôt de Vevey, à la vérité le plus considérable de tous, il en sort vingt et vingt-trois mille quintaux pour les pays étrangers. Le besoin de cette denrée et l'empressement qu'on met à se la procurer, ont fourni aux fabricants et aux entreposeurs ou commissionnaires l'occasion de malverser. On sait et on a acquis par soi-même la preuve : 1° que les fromages de moindre qualité, tels que ceux qui se fabriquent dans les cantons de Treivaux, de Bertignan, Galtern, Heimberg et le territoire de Fribourg, se vendent aux étrangers trop confiants pour des fromages de Gruyère et de Charmey, d'une qualité infiniment supérieure et dont le prix est, par conséquent, plus considérable ; 2° que les fruitiers ou bergers des montagnes, n'ignorant pas les droits de commission et les profits immenses des intermédiaires de Vevey, ne s'en tiennent plus aux anciennes taxes et ont haussé leurs prix en proportion ; d'où il arrive que les commissionnaires qui ne veulent rien perdre, augmentent aussi leurs droits, et que dans tout cet arrangement c'est l'acheteur dernier qui est toujours dupe ; 3° que les beurres insérés frauduleusement dans les tonneaux de fromages donnent lieu à des dénonciations, à des saisies, à mille difficultés sur les frontières suisses, qui retardent les arrivages ; or, la prudence veut que les délégués de l'administration française ou les commis-voyageurs ne se prêtent à aucune spéculation des entreposeurs de Vevey ; cette complaisance peut bien tourner au profit des particuliers, mais nullement à celui de la chose publique ; 4° que ces entreposeurs n'étant soumis à aucune responsabilité ne prennent pas assez de précautions pour s'assurer de la bonté des fromages travaillés avec négligence depuis quelque temps par les Fribourgeois ; il ne faut donc pas s'en tenir au pain que l'on offre à goûter, il convient de faire défoncer différents tonneaux pour connaître par soi-même la qualité de la marchandise ; 5° qu'il serait possible de se passer de ces secondes et troisièmes mains pour la fourniture des armées en envoyant sur les lieux mêmes de la fabrication et du premier emmagasinement des commissaires probes, actifs, intelligents...

Morges, 27 juillet 1795.

On ne conçoit rien au ton d'exigence et de roideur que prend le ministre Wikam vis-à-vis le gouvernement de Berne. Un jeune

émigré, ex-noble, ayant obtenu une sous-lieutenance au régiment de Roll, et voulant passer quelque temps à Lausanne, eut ordre du bailli d'en sortir; ce jeune homme se plaignit à l'agent britannique qui lui ordonna de rester et d'attendre qu'on employât la violence pour le faire déguerpir. Wikam s'est adressé ensuite à M. l'avoyer de Mulinen et lui a déclaré très sèchement, qu'il prenait cet émigré sous sa protection, qu'il était au service du roi d'Angleterre, qu'il en portait la cocarde et qu'il exigeait qu'on ne s'opposât en aucune manière au séjour ou aux voyages qu'il voudrait faire en Suisse, répétant ce qu'il avait déjà dit en pareille occasion, que si les gouvernements helvétiques ne prenaient pas une mesure qui assurât la liberté et la tranquillité des Anglais ou des étrangers attachés au service britannique, le ministère de Londres était déterminé à faire cesser la protection et les égards qu'il a accordés jusqu'à présent aux Suisses domiciliés en Angleterre, et que les procédés seraient de tous points réciproques. Le gouvernement de Berne a cru devoir céder dans cette circonstance et le bailli de Lausanne a reçu ordre de laisser en repos le jeune émigré...

Le gouvernement de Berne a obtempéré partiellement aux désirs de la France par rapport aux émigrés, en retirant la permission de séjourner à tous ceux qui ne se sont retirés sur son territoire que depuis le 1^{er} janvier de cette année. Les anciens n'ont obtenu la prorogation de leur tolérance que jusqu'au 1^{er} octobre prochain. Le nombre en est considérablement diminué depuis un an.

De Rolle, le 5 octobre 1795.

Pendant presque tout le cours de cet été, le département du Mont-Blanc ayant été dégarni de troupes, et les villes riveraines n'ayant eu que des garnisons passagères, on a vu peu d'officiers et de soldats républicains aborder dans le Pays de Vaud soit pour des emplettes, soit pour leur amusement. Les baillis en général n'ont jamais aimé leurs visites qui ne laissaient pas de réveiller parmi leurs ressortissants des idées de révolution, et d'occasionner des rassemblements et des propos inquiétants; il faut convenir que ces militaires ne se sont pas toujours conduits chez leurs ombrageux voisins avec toute la circonspection convenable; qu'il s'est même passé à Morges et à Vevey, où les habitants sont plus affectionnés à la France, des scènes qui ont dû alarmer les autorités bernoises et déplaire à la République française. C'est sans doute d'après l'impression qu'ont laissée ces écarts momentanés, que le baron de Buren, baillif de Lausanne, a traité avec une incivilité déplacée quelques militaires des garnisons d'Evian et de Thonon qui se sont

montrés à Lausanne, dans le courant du mois dernier, à trois époques différentes. Il est bon de spécifier ces époques sur lesquelles on s'est procuré des renseignements assez positifs et qui donnent lieu de conclure qu'il y a eu du tort de part et d'autre.

1° Dans les premiers jours de septembre, deux officiers de la garnison de Thonon, accompagnés de deux citoyens de cette ville, revêtus d'uniformes, arrivent à Lausanne par le lac sans aucun objet d'affaires ; bientôt ils sont accostés par de jeunes Lausannois, grands partisans de la Révolution française. On lie la partie de souper à l'auberge de la Couronne ; la nuit se passe à chanter des hymnes patriotiques, à se livrer à tous les accès d'une gaîté bruyante qui trouble le repos des voyageurs et des voisins ; plainte au bailli qui ordonne aux Français de sortir sur le champ de la ville et fait venir les jeunes Lausannois à qui il fait une forte mercuriale et de sérieuses menaces. Il est probable que si ces militaires se fussent contentés de souper paisiblement avec leurs amis et de se retirer à heure convenable, ils se fussent épargnés cette injonction humiliante.

2° Peu de jours après, d'autres individus de la garnison de Thonon viennent en grande hâte à Ouchy, armés de toutes pièces, poursuivant un voleur dont ils avaient suivi la trace et qui les avait précédés de quelques heures. Ces pistolets et ces sabres effarouchent l'officier suisse, commandant le poste d'Ouchy, et, en conséquence d'une ordonnance de l'année dernière, renouvelée d'après d'anciens règlements, il exige des Français le dépôt de leurs armes au corps de garde. Il s'élève alors une altercation assez vive ; les Français sont conduits chez le bailli de Lausanne qui, en approuvant la conduite du commandant d'Ouchy, promet de faire les recherches les plus exactes du voleur poursuivi et de le livrer dès qu'il sera saisi, mais déclare en même temps qu'il ne souffrira pas qu'aucun acte de police soit exercé sur son territoire par des étrangers. Il enjoint assez brusquement aux Français de rentrer dans leur barque avec leurs armes et de retourner à Thonon sans aucun délai. Ce moment d'humeur était blâmable, mais la dispute des Français avec le commandant d'Ouchy, leur entêtement à vouloir rechercher et saisir eux-mêmes le voleur savoyard n'étaient point à leur place.

3° Sur la fin du même mois de septembre, deux officiers de la garnison de Thonon, après avoir passé quelques jours à Vevey où leur conduite a été irréprochable, viennent dîner à Lausanne, se proposant de s'embarquer dans la journée pour se rendre à leur poste. Le bailli de Lausanne leur laissa à peine le temps de prendre

leur repas, leur envoya l'huissier de sa juridiction avec ordre de monter au château. Les militaires obéissent; le bailli les traite d'une manière hautaine et leste, leur signifie qu'ils aient à partir sans différer, enjoint à l'huissier de s'attacher à leurs pas et de ne pas les quitter qu'il ne les ait vus embarqués. Ici le magistrat bernois est évidemment dans son tort; des pareilles formes sont dures, malhonnêtes et inusitées entre deux nations amies; mais on pourrait encore dans cette occasion reprocher aux Français de ne pas s'être mis en règle; ils n'avaient point de passeports, et le bailli, ancien militaire, les a jugés rigoureusement sur ce défaut de formalité. Le commandant du poste de Thonon était un de ces deux officiers et prétendait que sa présence et l'exhibition de sa commission devaient tenir lieu de passeport; cette prétention n'était point fondée.

Tel est l'objet des plaintes des militaires stationnés dans les villes riveraines; elles sont fondées à beaucoup d'égards, mais en prenant des mesures pour leur procurer un accueil plus civil et plus amical, il ne serait pas superflu de leur recommander de se mettre toujours en règle et d'user de plus de prudence.

Lausanne, le 15 octobre 1795.

La contrebande du riz du Piémont et du Milanais a réussi à merveille en faveur de la France; c'est du moins une légère indemnité des énormes contraventions qui tournent au profit des Suisses. Il est à peu près prouvé qu'il est passé en France depuis le mois de mars douze mille quintaux de riz, tant par Genève que par Neuchâtel. Le ministre de Sardaigne en a renouvelé ses reproches à la régence de Berne et a dénoncé quelques intermédiaires du Pays de Vaud. Il a été expédié en conséquence un mandat itératif aux baillis de faire signer par les négociants leurs demandes, leurs engagements pour la répartition et leur soumission d'en justifier par factures doubles et de sceller les dites déclarations; mais ces précautions tardives n'empêcheront pas d'éluder encore la loi, l'appât du gain fait franchir de plus grands obstacles et, depuis la Révolution, les commerçants suisses ont porté le talent de la contrebande à toute la perfection dont il est susceptible¹.

Ces rapports d'espionnage français dont nous avons extrait les pages qui paraissaient offrir le plus d'intérêt pour l'histoire de notre pays, s'arrêtent avec le mois d'octobre 1795, époque où le pouvoir du comité de Salut

¹ Archives nationales de France, à Paris. Série A F III, carton 81.

public prit fin. Serait-ce que le Directoire ne trouva pas les sommes nécessaires pour entretenir des agents secrets dans le Pays de Vaud ? Ou bien existe-t-il des rapports sur les années 1796 et 1797, égarés dans des cartons que nous n'avons su découvrir aux Archives nationales de France ? La première alternative paraît la plus vraisemblable, car nous savons que Jean-Victor Moreau, nommé général en chef de l'armée du Rhin au printemps de 1796, réclamait en vain de l'argent pour faire face aux plus pressants besoins, et notamment au service indispensable d'espionnage dans l'armée ennemie. Quoi qu'il en soit, cette lacune est regrettable. Des documents d'espionnage français sur les deux années qui ont précédé l'émancipation du canton de Vaud auraient été utiles aux historiens désireux de connaître les « dessous » de l'histoire de la révolution des 23 et 24 janvier 1798.

Emile COUVREU.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. F.-H. Tyrrell, lieutenant-général de l'armée anglaise des Indes orientales, actuellement en disponibilité, est un écrivain militaire de mérite. Il profite de ses séjours successifs dans plusieurs Etats du continent européen pour s'y livrer à d'**utiles et savantes études sur l'art et l'histoire militaire**. C'est ainsi qu'établi à Vevey pendant le cours de l'hiver dernier, il a voué son temps à l'histoire des troupes suisses, levées autrefois pour le compte de puissances étrangères, et vient de publier dans une revue anglaise qui sert d'organe à la *Royal United Service Institution*, un intéressant mémoire sur ce sujet. Bref et précis dans sa rédaction, ce mémoire — qui ne renferme que quarante pages d'une impression, il est vrai, très serrée, — résume heureusement, à notre avis, le contenu principal des sources que l'auteur indique en tête du travail. On y trouve même en plusieurs endroits des détails qui prouveraient que ces sources ne sont pas les seules et que d'autres renseignements ont été utilisés. Puisque nous parlons de ces sources, relevons à leur propos une petite erreur. En mentionnant parmi elles l'article de la *Revue historique vaudoise*, paru